



**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN**

**Centre Technique de la Forêt Communale**

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677757993 E-Mail : [ctfccameroun@yahoo.com](mailto:ctfccameroun@yahoo.com)

Site web : [www.foretcommunale-cameroun.org](http://www.foretcommunale-cameroun.org)

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE YOKO



CENTER REGION

MBAM AND KIM DIVISION

YOKO COUNCIL

**TERMES DE REFERENCE POUR LES OPERATIONS DE TROUAISON POUR  
REBOISER 50 HECTARES DANS LES SITES DE REBOISEMENT DE LA  
COMMUNE DE YOKO**

<b>Date :</b>	<b>Du 1<sup>er</sup>/08 au 14 /09/2019</b>
<b>Durée :</b>	15 Jours
<b>Lieu :</b>	Yoko
<b>Objectif principal :</b>	L'objectif principal de cette activité vise à réaliser les opérations de trouaison pour le reboisement de 50 hectares dans la forêt communale et la forêt urbaine de la commune de Yoko.
<b>Chef de l'activité</b>	KIFALOMA EGOUEYE Jean Jacques, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko
<b>Equipe de l'activité</b>	- Le point Focal du projet reboisement 1400 ; - Le Responsable Antenne Zone de Transition du Projet « Reboisement 1400 » ; - Les Pépiniéristes locaux
<b>Logistique</b>	Véhicule, moto, décamètres, ficelles et autres
<b>Référence TOMPRO</b>	.....
<b>Budget de l'activité</b>	<b>1 613 600 FCFA</b> (soit <b>1 553 600 FCFA</b> pour la Contribution de l'AFCAM et <b>60 000 FCFA</b> pour la contribution de la commune de Yoko)
<b>Composante</b>	<b>Composante 3</b>
<b>Activité</b>	<b>3.1.4 préparer le terrain et mettre les plants en terre</b>
<b>Sous activité</b>	<b>Sous-activité 3.1.4.1 :</b> <b>Sous-activité 3.1.4.2 :</b> effectuer les trouaisons
<b>Financement/Bailleurs de fonds :</b>	Contrat de subvention « <b>Reboisement 1400</b> » avec l'Union européenne.
<b>TdR rédigé par :</b>	KIFALOMA EGOUEYE Jean Jacques, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR<sup>1</sup>, qui s'articule autour de l'APVFLEGT<sup>2</sup>. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Yoko et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu une activité sur la trouaison pour le reboisement de 50 hectares pour la première année. D'où l'objet du présent TDR.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Yoko et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu la mise en place de 05 petites pépinières dans les villages suivants : Guervoum, Dong, Mbeinbeing, Mekoissim et Mankim. Ces villages entourent la forêt communale de Yoko leur proximité par rapport à la forêt communale facilitera le reboisement et un meilleur suivi des plants. D'où l'objet du présent Tdrs de vulgariser les plantations d'anacardiens pour s'inscrire dans la construction des chaînes de valeur autour des plantations respectant ainsi les orientations du nouveau programme gouvernemental de développement des plantations. Cette initiative de la Mairie de YOKO avec l'appui de l'Union européenne s'inscrit dans la démarche REDD+ pour la restauration des paysages dégradés

La décision de Yaoundé de relancer la filière de l'anacarde appuyée par le projet Reboisement 1400 est soutenue par les résultats d'une étude relative au développement des chaînes de valeur de cette culture, présentée au cours d'un atelier de restitution. Celle-ci a conclu que ce secteur pourrait fortement contribuer à l'économie du pays, particulièrement alors que le Cameroun est en pleine stratégie de diversification du secteur agricole.

### Un potentiel agricole sous-exploité

En relançant la filière de l'anacarde, les autorités camerounaises tentent également de remédier à une sous-exploitation du potentiel agricole du pays. Avec un potentiel estimé à des millions d'hectares, le Cameroun n'a qu'une production annuelle de 108 tonnes d'anacarde ou noix de cajou. Ce qui représente peu pour le pays. « *Pourtant, l'amende et la pomme qui en sortent sont très prisées pour la consommation directe et même pour l'industrie cosmétique et la pâtisserie* », soulignent les membres du PADER.

En termes de contribution, les experts de la GIZ ont présenté, lors d'un atelier de restitution, les différentes étapes du processus de formulation de la stratégie de développement de la filière, de son diagnostic et le document de stratégie. Ainsi, à l'horizon 2023, la production d'anacarde au Cameroun devrait générer un chiffre d'affaires annuel de 5,5 milliards de francs CFA. En ce qui concerne la dimension socio-économique, la mise en œuvre de la stratégie de développement va permettre d'améliorer les compétences de milliers de personnes et aider à la création de 151 650 emplois autour de la filière.

### L'anacarde est un fruit à pomme et à noix dont la plante jouit d'un climat tropical.

(i) <sup>1</sup> PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) <sup>2</sup> APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

Au Togo, La production qui était à 390 kilogrammes par l'hectare en 2015 a atteint aujourd'hui 2 tonnes grâce à l'appui technique de l'Etat, à en croire les producteurs. Les variétés importées du Ghana depuis 2016 produisent déjà après 17 mois contrairement à ce qui est ordinairement cultivé et qui commence à produire après 5 à 7 ans. Il est également démontré qu'un pied d'anacardier peut produire jusqu'à 60 kg.

### **Filière anacarde, un secteur pourvoyeur d'emploi**

Comme les autres produits de valeur à l'instar du cacao, café, coton etc. la culture de l'anacarde nécessite une forte ressource humaine. En effet « *un hectare d'anacardier nécessite 69 personnes dont 39 femmes* » selon M. Koriko Adjemini, Président de la fédération Nationale des Coopératives productrices d'Anacarde du TOGO. Si un seul hectare peut employer autant de personnes, il faut que la jeunesse pense retourner à la terre surtout à la culture de l'anacarde comme le martèle le président Koriko : « *De la pépinière jusqu'à la récolte du fruit, cette culture offre assez d'emploi* ».

### **L'anacarde et ses vertus**

L'anacardier est un grand consommateur du CO2. Une partie du fruit qui est la pomme de l'anacarde produit du jus qui est transformé en vinaigre, en sirop, en vin de table, et même en l'alcool éthylique. Le résidu de cette pomme sert d'aliment aux animaux. Quant à la noix, son amande est une substance délicieuse qui n'a aucune trace de cholestérol et donc la consommation à un pouvoir rajeunissant. La coque donne dans un premier temps une huile qui est utilisée par un appareil de l'Avion comme lubrifiant, une seconde extraction de liquide entre dans la fabrication d'insecticide 1e et 2e degrés. Les débris de la coque rentrent dans la fabrication de patin de frein. Rien n'est donc inutile à ce fruit.

### **L'anacarde, du trésor négligé**

Des tonnes d'anacardes bruts sont exportées chaque année vers le Viêtnam, l'Inde, la Chine à un prix moyen de 700 franc le kg FOB. Mais les amandes blanches sont transportées vers l'Allemagne et un peu partout dans le monde entier. Une piste de richesse à explorer et à développer pour le bien de l'économie nationale. Voilà une culture à valoriser pour pallier aux énormes difficultés auxquelles fait face le pays, et aussi assurer un avenir radieux à la jeunesse. Car, la culture de l'anacarde permet au cultivateur de gagner de son vivant et d'en réserver en héritage puisqu'il y a des variétés qui ont une durée de vie de 50 ans.

## **2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION**

L'objectif principal de cette activité vise à réaliser les opérations de trouaison pour le reboisement de 50 hectares dans la forêt communale et la forêt urbaine de la commune de Yoko.

### **2.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- ✚ Réaliser les opérations de trouaisons ;
- ✚ Organiser une réunion de sensibilisation des populations sur sur la promotion des droits et l'égalité entre hommes et les femmes

## **3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

L'activité de reboisement va consister à mettre en place une stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs du projet. Pour cela, il faut une bonne organisation du travail qui permettra un bon suivi des opérations au jour le jour.

A cet effet, il s'agit d'inventorier les atouts que dispose la commune en terme de main d'œuvre, de matériel logistique, de pépiniéristes ; ensuite répartir les tâches par groupes de travail ; faire le

diagnostic des appuis en renforcement des capacités, identifier les formateurs, organiser les formations.

Les responsables communaux se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandum d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité.

La réalisation des opérations de trouaison doit respecter les dimensions de (40 cm x 40 cm x 40 cm) afin d'ameublir le sol suffisant pour le démarrage de l'arbre. Les lignes ou courbes de niveau seront prises en compte lors de la réalisation de la trouaison. Elle se fera à l'aide d'une pioche ou d'une houe. Parfois, la barre à mine est nécessaire pour éclater les sols durs ou caillouteux. Les trous doivent être aussi grands que possible (40 x 40 x 40 cm est souvent retenu). La terre humifère, s'il y en a, est rejetée de côté ou au-dessus du trou, alors que la terre moins bonne et les cailloux sont rejetés en aval du trou pour former un bourrelet.

Pendant ces travaux de trouaison, les acteurs locaux seront également sensibilisés sur certaines questions transversales telles que la promotion des droits de l'homme<sup>3</sup>, l'égalité entre les hommes et les femmes<sup>4</sup>, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la jeunesse, la viabilité environnementale<sup>5</sup> et la lutte contre le VIH/SIDA dans la mise en œuvre de l'Action.

#### 4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette action sont les suivants :

- ✚ Le matériel pour les travaux de trouaison est disponible ;
- ✚ Au moins 7 143 trous creusés ;
- ✚ Au moins 01 réunion de sensibilisation est faite.

#### 5. PRODUITS DE LA MISSION

Au terme de cette action, les produits suivants sont attendus :

- ✚ Rapport des opérations de trouaison ;
- ✚ Liste de présences des manœuvres ;
- ✚ Fiche de décharges des opérations de trouaison et photos ;
- ✚ Attestation du service fait ;
- ✚ Rapport de la réunion de sensibilisation.

(iii)<sup>3</sup> Y compris ceux des personnes handicapées. Pour de plus amples informations, voir la note d'orientation sur la coopération au développement et la problématique du handicap, à l'adresse suivante:

[https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/guide-disability-inclusive-development-cooperation-2012\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/guide-disability-inclusive-development-cooperation-2012_fr.pdf)

<sup>4</sup> Voir les orientations sur l'égalité entre les hommes et les femmes, à l'adresse suivante: [https://ec.europa.eu/europeaid/toolkit-mainstreaming-gender-equality-ec-development-cooperation\\_en](https://ec.europa.eu/europeaid/toolkit-mainstreaming-gender-equality-ec-development-cooperation_en)

(iv)<sup>5</sup> Voir les lignes directrices pour la prise en compte de l'environnement, à l'adresse suivante:

[https://ec.europa.eu/euroOde\\_scanner/sectors/economic-growth/environment-and-green-economy/climate-change-and-environment\\_en](https://ec.europa.eu/euroOde_scanner/sectors/economic-growth/environment-and-green-economy/climate-change-and-environment_en)

## 6. BUDGET DE L'ACTION POUR LA TROUAISSON

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	MAIRIE
<b>1. Trouaison</b>						
Confection des Trous	Trous	7 143	200	1 428 600	1 428 600	
<i>S/Total 1</i>				<i>1 428 600</i>	<i>1 428 600</i>	
<b>2. Matériels</b>						
Pioche	U	10	2 500	25 000	25 000	
Barre à mine	U	10	7 000	70 000	70 000	
Pelle bêche	U	10	3 000	30 000	30 000	
<i>S/Total 2</i>				<i>125 000</i>	<i>125 000</i>	
<b>3. Sensibilisation des parties prenantes</b>						
Perdiem Représentant communal	2H/J	03	20 000	60 000		60 000
<i>S/Total 3</i>				<i>60 000</i>		<i>60 000</i>
<b>TOTAL</b>				<b>1 613 600</b>	<b>1 553 600</b>	<b>60 000</b>

Le budget de la présente activité est estimé à : *Un million six cent treize mille six cent (1 613 600) Francs CFA repartis ainsi qu'il suit :*

- *Contribution de l'ACFCAM : Un million cinq cent cinquante-trois mille six cent (1 553 600) FCFA ;*
- *Contribution de la Commune de Yoko : Soixante mille (60 000) FCFA.*

Validé par le Maire de Yoko Yoko, le <u>10 9 OCT 2019</u>	Approuvé par le CTFC Yaoundé, le <u>11 0 OCT 2019</u>
  <b>Le Maire</b>	  <b>LE DIRECTEUR</b>